

Fédération de recherche n° 3241

L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles

Information financière pour les directeurs de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches

Chère Collègue, cher Collègue,

Depuis 2010, l'organisation des soutenances de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches est partagée entre vous, l'Ecole doctorale 101 et la Fédération de recherche UDS/CNRS n° 3241 (FR).

C'est à vous que revient la **responsabilité scientifique** de la soutenance (proposition de la composition du jury et des rapporteurs, date de soutenance...).

L'Ecole doctorale a en charge l'accomplissement de la **procédure administrative** conduisant à l'arrêté du président de l'Université de Strasbourg autorisant la soutenance.

La FR a pour mission **l'organisation matérielle de la soutenance**. Cette organisation suppose l'engagement de dépenses assumées par l'unité de recherche à laquelle vous appartenez. Afin que tout se déroule parfaitement, la FR vous invite à suivre la procédure suivante :

- 1) **Etablissement d'un budget prévisionnel** des dépenses dès que vous autorisez le candidat à soutenir.

Il vous revient, **avant de contacter pour accord les membres extérieurs du jury**, de donner au service administratif de la FR les éléments permettant de calculer un tel budget (déplacements, nuits d'hôtel, repas...).

Si ce budget dépasse le montant de 600 € ou de 900 € en cas de co-tutelle (plafonds de remboursement de dépenses par la Direction de la Recherche), **il vous faut obtenir une autorisation de dépassement de la part du directeur de votre unité de recherche** car c'est la seule personne habilitée à engager les crédits de l'unité (visa porté sur le document contenant

le budget prévisionnel). **Cette autorisation doit être écrite** (lettre ou courriel) **et notifiée par le directeur de l'unité de recherche au responsable du service administratif de la FR.**

- 2) **Accomplissement de la procédure administrative** en vue de la soutenance auprès de l'Ecole doctorale.
- 3) **Engagement par la FR des dépenses** liées à la soutenance.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de recevoir, chère Collègue, cher Collègue, l'expression de mes cordiales salutations.

René de Quenaudon,
Professeur,
Directeur de la Fédération de recherche